

FORMATION INFIRMIERE	
Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier (JORF n°0181 du 07/08/2009) modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 03 juillet 2023 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	RNCP 8940 - Niveau 6

Capacité autorisée : 95 places par an

Rentrée universitaire : le premier lundi du mois de septembre – 02 septembre 2024

Convention Universitaire :

Université Paris XIII – Sorbonne Paris Nord

Durée des études :

3 ans soit 4200 heures :
2100 heures de théorie
2100 heures de stage
900 h de travail personnel

Pré-requis :

Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Produire :

- le 1^{er} jour de la rentrée : Certificat médical d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession établi par un médecin agréé.
- au plus tard le 1^{er} jour du 1^{er} stage : Vaccinations conformes à la réglementation en vigueur. Un test de positionnement d'Anglais est proposé en début de formation.

Sélection : 2 voies d'accès

- 1) Inscription sur **Parcoursup** pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion ou équivalences du baccalauréat : admission sur dossier via la plateforme Parcoursup. Calendrier Parcoursup de l'année en cours à télécharger sur <https://www.parcoursup.fr>
Décembre-janvier : découvrir les formations
Janvier –fin mars : s'inscrire et formuler ses vœux
Fin mars – début avril : finaliser son dossier et confirmer ses vœux
Juin – mi-juillet : phase d'admission principale

Pour les étudiants extra-communautaires souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur français : consulter les informations du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr> et Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

- 2) **Epreuves de sélection voie FPC** pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail **et** justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves de sélection (= 3 ans d'expérience professionnelle minimum). La sélection comporte une épreuve écrite et un entretien avec un jury professionnel.

Définition du métier :

L'infirmier-ère assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le Code de la Santé Publique.

L'infirmier-ère évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins.

Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier-ère dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.

Les objectifs de la formation :

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier vise à former un **praticien autonome, responsable et réflexif** capable de :

- Mobiliser les **10 compétences professionnelles** pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.
- Développer **des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- Apprendre à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle nécessaire.
- Mettre en œuvre **une éthique professionnelle** permettant de prendre des décisions éclairées, d'agir et d'exercer sa capacité critique et de questionnement.
- Développer des compétences **en raisonnement clinique et jugement critique** propices à s'adapter à des situations variées, en intégrant de nouveaux savoirs.
- Apprendre à **améliorer ses compétences professionnelles** tout au long de son exercice professionnel.

Les Activités professionnelles :

- Observation et recueil de données cliniques
- Soins de confort et de bien être
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
- Coordination et organisation des activités et des soins • Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
- Veille professionnelle et recherche

Les 10 compétences professionnelles :

Alternance de cours théoriques et de stages cliniques en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile

- 1) Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
- 2) Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;

- 3) Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
- 4) Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
- 5) Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
- 6) Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
- 7) Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
- 8) Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
- 9) Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
- 10) Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Le programme des études :

59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines :

1. Sciences humaines sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

Les stages d'immersion dans le milieu professionnel :

60 semaines de stages cliniques indemnisés (excepté pour les étudiants en études promotionnelles) sur la durée du parcours de formation, selon les 4 typologies suivantes :

- **Soins de courte durée** : l'étudiant prendra en soins des personnes hospitalisées dans les établissements publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant prendra en soins des personnes hospitalisées ou non suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant prendra en soins des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée
- **Soins individuels et collectifs sur lieux de vie** : l'étudiant prendra en soins des personnes se trouvant dans des lieux... de vie (domicile, travail, école, ...)

Le parcours clinique :

Semestre 1 : 5 semaines

Semestre 2 : 10 semaines

Semestre 3 : 10 semaines

Semestre 4 : 10 semaines

Semestre 5 : 10 semaines

Semestre 6 : 15 semaines

Les intervenants :

Formateurs en soins infirmiers, enseignants universitaires, professionnels de santé pluridisciplinaires, enseignants en sciences humaines, patients-ressources.

Les moyens et équipements pédagogiques :

Salles de travaux pratiques et simulation, amphithéâtre, salles de TD et cours, CDI, plateforme numérique, portfolio de l'étudiant.

Les méthodes pédagogiques :

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec des unités d'enseignement (UE), organisées les unes avec les autres : cours magistraux (présentiel et distanciel), travaux pratiques, travaux dirigés, travaux personnels guidés, travaux de groupe, analyses de situation, retours d'expériences, séminaires.

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place dans le milieu professionnel par le tuteur de stage ainsi qu'à l'institut de formation par le formateur référent de son suivi pédagogique.

Les modalités d'évaluation :

Ce sont les partiels semestriels réalisés à l'IFSI ou sur le lieu du stage

- Travail écrit individuel ou collectif sur table, QCM, QCS, QROC, études de cas
- Évaluation orale individuelle ou collective à partir d'analyses de situations
- Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS)
- Evaluations en situation simulée
- Évaluation des compétences en stage

En fonction des crédits obtenus, la Commission d'Attribution des Crédits peut autoriser un redoublement par année de formation, sous réserve des dispositions du référentiel de formation du 31/07/2009. 6 inscriptions universitaires sont autorisées.

La validation du diplôme d'Etat d'infirmier :

A l'issue de leur formation, les étudiants en soins infirmiers obtiennent le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade Licence par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). Le grade Licence est délivré par l'Université Paris XIII Sorbonne Paris Nord.

Ils obtiennent également l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 ainsi que l'attestation de service sanitaire.

Les perspectives professionnelles :

Equipe pluriprofessionnelle ou de façon autonome (exercice libéral)

Etablissements de santé publics ou privés, lieux de vie (domicile, crèche), santé scolaire, service de santé au travail, santé publique, milieu carcéral, humanitaire, ...

Les passerelles et parcours de formation :

- Spécialisations infirmières : bloc opératoire, puéricultrice, anesthésiste
- Management / Pédagogie : cadre de santé
- Infirmier en pratique avancée
- Etudes universitaires : masters, doctorat
- Directeur des soins

Les équivalences :

Aide-soignante dès l'admission en 2^{ème} année de formation infirmière, avec 48 ECTS et la dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement 2.10 S1 « Infectiologie hygiène », 4.1 S1 « Soins de confort et de bien-être », 4.3 S2 « Soins d'urgence », UE 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».

L'Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes nécessitant un aménagement spécifique sous réserve de l'analyse de chaque situation.

Merci de nous contacter afin d'adapter votre accueil et votre parcours de formation.

Référent Handicap : **Monsieur Thierry MAISTO**, formateur en soins infirmiers rb.ifsu.handicap@ght-gpne.fr – 01 49 36 71 10

Le financement de la formation :

-La formation infirmière est subventionnée par le Conseil Régional d'Ile de France selon critères (nous consulter) Pour les autofinancements ou les financements par un organisme financeur le montant des études s'élève à 8 500 euros par année de formation (nous consulter pour devis)

-Frais d'inscription : **170 euros par an** (tarif 2023)

-Contribution de Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C) : **100 euros par an** (tarif 2023)

La qualité de vie étudiante :

Salon détente, espace restauration équipé, jardin clos, ping-pong, baby-foot, volley-ball, tables pique-nique...

Nos atouts :

-Une équipe enseignante et administrative impliquée et à l'écoute des besoins des apprenants

-Un accompagnement pédagogique individualisé

-Une offre de stage diversifiée et convergente sur les 3 établissements du GHT Grand Paris Nord Est (coordination territoriale de la politique de stage) ainsi que des partenariats extérieurs -Un cadre de formation agréable et sécurisé

Les + du GHT Grand Paris Nord-Est :

Possibilité d'offre de contrat d'allocation études par les 3 Centres Hospitaliers du GHT Grand Paris Nord-Est à partir de la 2^{ème} année de formation. Parcours professionnalisant.

Contact :

Directrice : Mme Soraya FEKKAR

Secrétariat de la formation : rb.secret.ifsu@ght-gpne.fr

01 49 36 71 10

Adresse postale :

IFSI du CH Robert BALLANGER

Bâtiment 14

Boulevard R. Ballanger 93602

Aulnay sous-bois cedex

<https://www.ghg-gpne.fr> (onglet

« Se former »)

[Formation infirmière](#)

N° déclaration activité de formation

11 93 073 90 93

SIRET

26930116400159